MRC Coaticook | Municipalité régionale de comté de Coaticook

État d'avancement du
Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2028
au 31 décembre 2025

Note : les principales actions réalisées en 2025 sont indiquées par des cases vertes.

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
1. Participer à des comités provinciaux afin de faire connaître la position de la MRC à l'égard de la redistribution des redevances à l'enfouissement.	La performance est établie selon la quantité de déchets enfouis par habitant, incluant les déchets des ICI. Or, les municipalités fortement industrielles sont grandement pénalisées par cette formule et ne reçoivent presque plus de redevances malgré des performances exceptionnelles au niveau résidentiel. Selon la MRC, le programme devrait tenir compte de l'amélioration de la performance et la notion de « territoire » devrait être revue et étendue à l'échelle d'une MRC ou plus.	Conseil de la MRC	2022	Un mémoire avait été transmis au BAPE en mai 2021. Et le sujet a été abordé. Aucune action supplémentaire à cet égard en 2025.	✓
2. Poursuivre les pressions auprès du gouvernement pour que les sacs certifiés compostables soient acceptés pour la récupération des matières organiques.	Selon les *Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage,* les sacs compostables sont considérés au même titre que les sacs de plastique conventionnels, pour des raisons de crainte d'odeur. Or, ces sacs nous ont prouvé qu'ils facilitent la participation des citoyens, des ICI et des événements publics à la récupération des matières organiques. La MRC utilisera donc tous les moyens à sa disposition pour transmettre son message (résolution, mémoire au BAPE, etc.)	Conseil de la MRC	2022	Un mémoire avait été transmis au BAPE en mai 2021. Et le sujet a été abordé. Les nouvelles **Lignes directrices pour la manutention et le compostage des matières organiques,** publiées en janvier 2026, autorisent désormais les installations de compostage à aire ouverte à recevoir des résidus organiques **collectés en sacs de plastique certifiés compostables**. MISSION ACCOMPLIE!	✓

Tél. : 819 849-7083 poste 233 819 849-9166
294, rue St-Jacques Nord, Coaticook, QC J1A 2R3
Mat.residuelles@mrcdecoaticook.qc.ca

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
3. Communiquer au gouvernement les attentes de la MRC concernant l'élargissement des matières visées par une REP (responsabilité élargie des producteurs), notamment pour les divans, tapis, et matelas.	Les divans, tapis et matelas sont des matières très difficiles et coûteuses à récupérer et valoriser. D'autres matières problématiques pourraient aussi être intégrées dans une REP dont les vêtements et chaussures, les jouets, les sièges d'auto pour enfant, etc. La MRC de Coaticook communiquera ses préoccupations et ses attentes aux instances gouvernementales concernées, par résolution du conseil, ou autres moyens.	Conseil de la MRC	2023	Un mémoire avait été transmis au BAPE en mai 2021. Et le sujet a été abordé. Aucune action à cet égard en 2025.	✓
4. Communiquer aux instances gouvernementales appropriées les difficultés vécues par les citoyens et le monde municipal à l'égard de la variété grandissante d'emballage et de la confusion qui règne pour la récupération de ceux-ci. Leur transmettre la recommandation de MRC de limiter la mise en marché des emballages non recyclables et de standardiser le type de plastique utilisé pour les emballages (# 1, 2, et 5, seulement).	Les citoyens veulent bien faire et recyclent le maximum de matières. Cependant, nous voyons une variété grandissante d'emballages sur le marché. La confusion règne quant à la recyclabilité de ces matériaux, ce qui amène beaucoup de contaminants au centre de tri et réduit la qualité des matières recyclées.	Conseil de la MRC	2023	Un mémoire avait été transmis au BAPE en mai 2021. Et le sujet a été abordé. Nous faisons aussi des représentations à ce sujet auprès de ÉEQ. Quelques communications informelles avec Éco-Entreprise-Québec, notamment durant les webinaires, Participation avec la FQM et l'AOMGMR de la révision des projets d'ententes avec ÉEQ. Rencontre avec ÉEQ (mai 2023). Chaque fois que l'occasion se présentait, nos préoccupations ont été nommées concernant la liste des produits acceptés dans la collecte sélective et la nécessité de travailler à amont pour réduire les types d'emballages.	✓

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
5. Demander au gouvernement d'inclure les pneus surdimensionnés et les plastiques agricoles et acéricoles (tubulures) dans une REP.	La MRC demandera à ce que ces matières problématiques soient couvertes par une REP, afin que les producteurs de ces produits soient impliqués dans la récupération de ceux-ci. Comme la MRC de Coaticook a un long historique quant à la récupération des plastiques agricole (pellicules), elle demandera également de faire partie des discussions pour la mise en place d'un système efficace de récupération.	Conseil de la MRC	2023	Un mémoire avait été transmis au BAPE en mai 2021. Suivi de la mise en place de la REP sur les produits agricoles et représentation nécessaire auprès des instances concernées. Discussions avec Agri-récup à plusieurs reprises en 2024, afin de rendre les programmes de récupération simple et efficace. Mention de la nécessité de travailler en amont afin de réduire les types de pellicules de plastique sur le marché (notamment les blanche et noire qui constitue un frein au recyclage).	✓
6. Demander au gouvernement de travailler au développement des débouchés pour les résidus de CRD, et de développer des programmes visant à inciter ou faciliter l'utilisation de matériaux recyclés dans divers matériaux.	Les débouchés pour certaines matières sont difficiles (gypse, plastiques, etc.) alors que le prix à payer pour recycler d'autres matières est très élevé. Ceci fait en sorte que le coût de traitement des centres de tri est parfois plus élevé que les coûts d'enfouissement. La MRC de Coaticook communiquera ses préoccupations par résolution au gouvernement et lui indiquera quelques pistes de solutions.	Conseil de la MRC	2023	Un mémoire avait été transmis au BAPE en mai 2021. Et le sujet a été abordé. Aucune action à cet égard en 2025.	✓

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
7. Mettre en place d'un service durable et efficace d'écocentres à travers la MRC de Coaticook, suivant les recommandations de l'étude sur l'optimisation des écocentres.	Une étude est en cours afin de définir le modèle d'écocentre le plus efficace et le plus performant pour les citoyens de la MRC. Les recommandations de cette étude seront mises en place afin d'instaurer un service durable et efficace pour la récupération des résidus de CRD et des RDD auprès des citoyens et autres clientèles. D'autres matières problématiques (ex. styromousse) pourraient être récupérées à travers ce réseau d'écocentre.	Citoyens	2023	Nous avons construit et ouvert un écocentre permanent à Waterville en novembre 2023, et un second à Coaticook en novembre 2024. Ces deux écocentres sont fermés pour l'hiver. Ils ont été ouverts de la mi-avril à la mi-novembre en 2025, du mercredi au samedi, avec des horaires complémentaires entre les deux écocentres. Voir les résultats dans le rapport GMR 2025. Nous avons commandé une étude afin d'optimiser les services de récupération et de réemploi dans les MRC de Coaticook et de Memphrémagog. L'objectif principal était d'obtenir des pistes d'actions afin d'assurer la complémentarité des services entre la Ressourcerie et les écocentres, tout en maximisant le réemploi et le recyclage et en assurant la pérennité des services. Le rapport sera livré au début 2026.	✓
8. Instaurer un programme de récupération des tubulures acéricoles.	Il n'y a actuellement aucun programme pour récupérer les tubulures d'érablière sur notre territoire. La mise en place d'un programme de récupération ou un point de dépôt serait donc très approprié. Les tubulures pourraient aussi être acceptées dans les écocentres. Les différentes solutions seront d'abord évaluées avant la mise en place du programme.	Agricole	2024	Signature d'une entente avec Agri-Récup pour instaurer un point de dépôt pour les tubulures à l'écocentre de Coaticook. Le point de dépôt est disponible depuis le début novembre 2024.	✓
9. Instaurer un programme de récupération des pneus surdimensionnés, idéalement sans frais.	Bien que ces pneus soient acceptés dans les écocentres occasionnels (moyennant des frais de 25 $/pneus), ceux-ci sont très peu récupérés. Il est donc pertinent d'instaurer un programme de récupération mieux adapté pour les agriculteurs et idéalement sans frais. Ce programme pourrait être financé par une taxe municipale agricole en attendant une REP (action 5).	MRC	2025	Pneus surdimensionnés acceptés dans les deux écocentres (Waterville et Coaticook). Le montant demandé est de 35$/pneus (2025).	✓

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
10. Rechercher des débouchés stables pour le recyclage/valorisation des plastiques agricoles.	La MRC de Coaticook offre un service de collecte de porte à porte des plastiques agricoles depuis 2010. Ce programme permet de récupérer quelque 250 tonnes de plastique par année. Cependant, les débouchés sont très difficiles. Outre la sensibilisation aux agriculteurs, il y a lieu de développer une méthode de tri efficace après la collecte afin d'assurer une qualité constante du plastique. On doit aussi s'assurer qu'il y ait des débouchés stables pour le plastique, idéalement en sol québécois, en attendant une REP sur les plastiques agricoles (action 5).	MRC	2022	Négociation intense avec Agri-Récup pour la conservation des collectes à la ferme. Signature d'une entente en septembre 2024. C'est dorénavant eux qui sont responsables de trouver des débouchés pour ces matières problématiques. Signature d'une entente avec Agri-Récup le 15 octobre 2024 pour l'instauration d'un point de dépôt à l'écocentre de Coaticook pour plusieurs catégories de plastiques.	✓
11. Offrir des petits bacs de cuisine aux nouveaux locataires et nouveaux arrivants.	Lors de la distribution des bacs bruns en 2008, de petits bacs de cuisine avaient aussi été distribués. Plusieurs de ces petits bacs ont sans doute disparu depuis ce temps. Les municipalités offriront des petits bacs de cuisine aux nouveaux résidents, et nous travaillerons avec les propriétaires de multilogements afin qu'ils offrent ces petits bacs aux nouveaux locataires. Une campagne « Avez-vous votre petit bac ? » accompagnera cette action afin de s'assurer que tout le monde a un petit bac.	Municipalités; MRC	2026	Aucun avancement.	
12. Effectuer un portrait de la situation du gaspillage alimentaire et dresser un plan d'action.	Le secteur agroalimentaire est très présent sur notre territoire. Selon les statistiques canadiennes, 24 % du gaspillage alimentaire provient de la production et 34 % du secteur de la transformation. Il est donc très pertinent de dresser un portrait de la situation sur notre territoire et de se doter d'un plan d'action afin de contrer ce gaspillage, autant auprès de producteurs, des transformateurs, des distributeurs que des citoyens.	MRC	2026	Aucun avancement.	

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
13. Modifier ou adopter un règlement municipal visant à récupérer les matières recyclables et compostables. Publiciser les obligations, une section à la fois. (Un tel règlement est déjà en vigueur dans 9 des 12 municipalités de la MRC.)	Un règlement sera un incitatif pour tous ceux qui disent qu'ils ne le feront pas tant qu'ils ne seront pas obligés. C'est pourquoi il sera très important de diffuser son contenu et les pénalités potentielles. Il constitue également un outil pour serrer la vis à ceux qui ne participent pas aux efforts de récupération. Le défi sera ensuite de le faire appliquer.	Municipalités	2022	Seulement 3 municipalités n'avaient pas de règlement sur la gestion des matières résiduelles : BAO, COM, STAE. Compton a adopté le règlement numéro 2022-193 relatif à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité de Compton. Les deux autres restent à faire. Les changements apportés par ÉEQ pour la collecte des matières recyclables devront être traduits dans le règlement sur la GMR. Un nouveau modèle sera envoyé aux municipalités au cours de l'année 2026.	±
14. Interdire l'usage des styromousses dans les restaurants et autres secteurs d'activité.	Une rencontre exploratoire sera d'abord organisée avec les commerces concernés. De l'accompagnement et des alternatives seront offerts aux commerçants, exemple : verre en carton, contenant de « take out » en bagasse, barquette en plastique no 1, achat en vrac. Des achats groupés pourraient être considérés au besoin. Le gaspillage alimentaire sera aussi au centre des préoccupations afin de ne pas déplacer le problème. Plusieurs commerces ont déjà effectué ce virage, et les autres devront suivre le pas.	MRC	2023	Projet de règlement préparé par notre enviro-conseiller à l'été 2022. Cependant, comme le fédéral a légiféré à ce sujet, le dossier a été mis sur la glace. La styromousse est acceptée dans nos nouveaux écocentres, et elle est acheminée à un recycleur situé à Stanstead. En 2025, un projet pilote a été mis en place dans les écocentres pour la récupération de la styromousse d'emballage et de protection avec ÉEQ.	±
15. Évaluer la possibilité d'intégrer aux permis de construction l'obligation de valoriser des résidus de CRD. Appliquer également cette obligation dans les contrats de travaux municipaux.	La MRC préparera un énoncé type qui pourra être intégré au permis de construction afin que les résidus soient récupérés et acheminé vers un centre de tri de CRD ou directement vers une entreprise de recyclage ou de valorisation. Ceci sera accompagné d'une liste de ressource pour la récupération de ces résidus. Cette obligation devra être accompagnée de mesures coercitives, particulièrement si les frais de récupération sont plus élevés que les frais d'enfouissement. Cette obligation sera aussi applicable aux travaux municipaux et une clause sera intégrée dans les devis d'appels d'offres des municipalités.	MRC et municipalités	2024	Aucun avancement.	

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
16. Instaurer une Politique d'achats basée sur les 3RV et l'achat local à la MRC de Coaticook ainsi que dans les municipalités locales.	La politique sera d'abord développée pour la MRC et sera ensuite partagée aux municipalités locales et aux organismes de la région, afin qu'il adopte une telle politique à leur tour. Celle-ci sera basée sur le principe des 3RV et favorisera aussi l'achat local.	MRC et municipalités	2025	En 2025, les enviro-conseillers ont rédigé une première version de politique d'achat responsable pour la MRC de Coaticook. Il reste à réviser et bonifier cette ébauche avant qu'elle soit approuvée par le conseil de la MRC.	±
17. Effectuer une veille technologique sur les possibilités de la tarification des déchets « Pay as you throw » et évaluer si ces modèles pourraient être instaurés dans la MRC de Coaticook.	Comme la sensibilisation a atteint sa limite, la MRC évaluera des incitatifs financiers qui pourraient inciter les citoyens à faire mieux. Des modèles de tarification seront étudiés incluant les avantages, inconvénients, limites et résultats attendus. Advenant un modèle intéressant et applicable, celui-ci sera testé par un projet pilote avant d'être instauré à plus grande échelle.	MRC	2028	Nous restons attentifs aux nouvelles expériences et présentations faites à ce sujet lors des colloques/ formations en GMR ainsi que les médias. Il s'agit d'une surveillance continue et informelle des pratiques ailleurs. Toutefois, aucune démarche structurée n'a encore été initiée.	
18. Sensibiliser la population aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles basée sur les 3RV, à travers des articles dans les journaux locaux, des capsules vidéo, les réseaux sociaux, des entrevues à la radio coopérative, des alertes aux « fake news », des visites dans les écoles et autres. **Objectif : minimum 3 actions par année, touchant au moins 2 clientèles**	Nous visons à diversifier les moyens de communication ainsi que les cibles. Une planification sera faite chaque année afin de définir les clientèles cibles et les actions et les messages pour l'année. Les jeunes sont particulièrement visés comme de bons ambassadeurs. Il est aussi important d'expliquer le pourquoi des gestes demandés. Les actions de sensibilisation toucheront diverses clientèles : jeunes, multilogements, secteur agricole, les entrepreneurs de la construction, les ICI, etc. Divers sujets seront abordés : recyclage, compostage, gaspillage alimentaire, réduction à la source, réemploi, économie circulaire, etc.	MRC et municipalités	Continue	2025: Les enviro-conseillers ont été présents lors du tournoi de poches de la MRC, au Rendez-vous Rivière, ainsi qu'au ShazamFest où ils ont fait un suivi et de la sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles. **Inspection de 408 bacs à déchets**, aide-mémoire laissé sur chacun des bacs à améliorer, avis postal envoyé aux citoyens vraiment délinquants. Rédaction et diffusion d'un article sur le gaspillage alimentaire.	✓
19. Inciter les citoyens des multilogements (ou autres) à adhérer ou à mieux participer au programme de compostage.	Bien que l'ensemble de ces clientèles ait accès au programme de collecte des matières compostables, la participation pourrait encore être améliorée. Des mesures incitatives seront mises en place, notamment en diffusant des conseils et des outils qui pourraient leur facilitant la vie afin d'accroître la participation. D'autre part, des petits bacs de cuisine seront disponibles pour les locataires et les nouveaux arrivants (action 11), et des trucs seront donnés pour réduire les inconvénients (action 18).	MRC	2027	Une tournée des multilogements a été effectuée par les enviro-conseillers à Compton et une à Coaticook en 2022, où plus d'une soixantaine de dépliants « Ça va où ? » ont été distribués et discutés. Aucune action supplémentaire à cet égard en 2025.	±

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
20. Améliorer le bottin des récupérateurs et autres guides GMR produits par la MRC pour les rendre plus attrayants et plus faciles d'utilisation. Accentuer la diffusion de ces outils et effectuer une mise à jour annuelle.	Nous avons déjà un bottin des récupérateurs pour les résidus domestiques sur notre site web depuis plusieurs années, ainsi qu'un guide à l'intention des ICI et un autre pour les événements publics. Cependant, ces outils sont encore méconnus et pourraient être mis au goût du jour. De plus, il est important d'effectuer une mise à jour annuelle de ces outils, particulièrement la section des ressources disponibles. L'outil « ICI Récup », développé par Récup-Estrie en collaboration avec les MRC de l'Estrie, doit aussi d'être amélioré, mis à jour et mieux diffusé.	MRC	2022 et continue	Le bottin des récupérateurs a été complètement revampé en 2023, mais il n'a malheureusement pas été mis en ligne, faute de temps pour peaufiner quelques éléments. Souhaitons qu'il soit complété et mis en ligne au cours de 2026. Personnalisation de l'application « Ça va où ?» de Recyc-Québec, pour notre MRC, en 2025. Il reste encore des ajouts à faire à la suite de modification de l'application.	±
21. Élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales. Diffuser l'information auprès des entrepreneurs et des municipalités.	Ce guide permettra de compléter l'action précédente. Un outil simple, concis et pratique est nécessaire pour accompagner cette clientèle dans de meilleures pratiques de gestion des résidus. Le volet de la déconstruction y sera aussi abordé. Un lancement officiel de cet outil sera fait afin de faciliter la diffusion de l'information auprès de la clientèle cible. Celui-ci sera ensuite disponible sur notre site web et sera mis à jour annuellement. Il sera aussi diffusé aux citoyens lors des demandes de permis de construction (action 16).	MRC	2025	Aucun avancement.	
22. Accompagner (ou effectuer un suivi) les ICI dans l'implantation de la collecte des matières organiques ou d'autres bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles, incluant la réduction à la source. **Objectif : 2 ICI par année, 15 pour la durée du PGMR.**	Offrir un service d'accompagnement aux petits ICI afin qu'ils améliorent leur gestion de matières résiduelles et implantent la récupération des matières compostables si ce n'est pas encore le cas. Cette action débutera par une visite pour effectuer un diagnostic et analyser les besoins. Des recommandations seront faites et la MRC offrira de l'aide et de la formation pour implanter de nouveaux programmes, ou de nouvelles façons de faire au besoin. Un accent sera mis sur la réduction à la source et le gaspillage alimentaire. De plus, un suivi sera effectué dans des ICI qui ont déjà implanté des programmes afin de s'assurer que ceux-ci sont toujours en place et que les équipements ou services répondent bien à leurs besoins.	MRC	Continue	Avec la nouvelle entente avec ÉEQ et le nouveau contrat de collecte, nos actions se sont concentrées autour des conteneurs de récupération en 2025. Il y avait plusieurs services en parallèle de récupération pour le carton et autres matières recyclables, et plusieurs ICI avaient un nombre insuffisant de bacs de récupération. Le tout a été harmonisé avec des conteneurs à chargement avant en 2025.	✓

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
23. Souligner les bons coups des ICI en GMR afin d'en inspirer d'autres.	Il y a lieu d'encourager les bonnes pratiques en reconnaissant les efforts déployés par les entreprises. De plus, ceci pourrait inspirer et encourager d'autres entreprises à faire de même. Plutôt que de créer un nouveau programme, nous évaluerons d'abord s'il est possible d'intégrer une nouvelle catégorie de prix au sein d'un programme de reconnaissance existant, en partenariat avec l'organisme qui le chapeaute.	MRC	2026	En mars 2023, la MRC de Coaticook a organisé la Soirée vitalité, où l'on a salué le courage et l'audace des entrepreneurs et des organismes de la MRC. Il y avait une catégorie « économie circulaire » et 3 entreprises / organismes ont été reconnues. Aucune action supplémentaire à cet égard en 2025.	✓
24. Soutenir et accompagner les événements publics afin de faciliter la collecte à trois voies et la réduction à la source lors de la planification et de la tenue des événements.	Instaurer une politique et une procédure pour tenir des événements écoresponsables. Un guide a déjà été publié à ce sujet et est disponible sur notre site web. On veut aller un peu plus loin en accompagnant les événements publics dans la mise en œuvre d'un plan d'action. Nous analyserons également les possibilités de leur offrir de l'affichage et du prêt d'équipement.	MRC	2027	Aucun avancement.	
25. Participer activement aux démarches d'économie circulaire.	Nous désirons implanter une démarche locale de symbiose au niveau des ICI et des secteurs agricoles et de la construction qui permettra la mobilisation des acteurs dans l'application de stratégies de circularité. La coordonnatrice en économie circulaire travaillera en étroite collaboration avec Synergie-Estrie et les autres coordonnateurs régionaux afin de favoriser les échanges et la mise en place de solutions concertées.	MRC	Continue	Une vingtaine d'entreprises et d'organismes accompagnés en économie circulaire avec le projet Synergie Estrie; env. 30 en 2023; près de 40 en 2022. La coordonnatrice en économie circulaire a malheureusement quitté la MRC à l'été 2024. Il n'y a pas eu d'action significative en 2025 à l'égard de ce dossier.	✓
26. Produire et diffuser un bilan annuel de gestion des matières résiduelles montrant l'évolution des quantités récupérées et enfouies, principalement du secteur municipal, mais également des secteurs ICI et CRD.	Les données municipales sont actuellement compilées, nous voulons élargir le bilan annuel aux matières résiduelles ICI et CRD à l'aide d'indicateurs simples (ou source d'information) fiables et diversifiés. Le bilan annuel est communiqué aux municipalités, aux médias locaux, et est publié sur le site web de la MRC.	MRC	Annuel	Rapport annuel de GMR 2025 complété, transmis aux municipalités et disponible sur le site web. Les données ICI et CRD n'ont pas encore été intégrées. Certaines statistiques sont également publiées dans le rapport annuel général de la MRC.	±

Actions prévues au PGMR	Description	Responsable	Échéance	Avancement	✓
27. Développer un système de suivi des données de gestion des matières résiduelles provenant des ICI et des secteurs CRD.	Nous voulons donc de mettre un **système simple** en place afin d'obtenir des données plus fiables, en partenariat avec les entreprises de récupération et les collecteurs de matières résiduelles. Ces données pourront ensuite être ajoutées au rapport annuel de GMR (action 26).	MRC	2024	Aucun avancement	
28. Produire et diffuser un rapport annuel sur l'évolution de la mise en place des mesures prévues au PGMR et l'atteinte des objectifs fixés.	Conformément aux exigences en vigueur, la MRC produira un rapport annuel d'avance du PGMR, et de ses annexes. Ce rapport sera transmis aux instances concernées, y compris les municipalités locales et sera publié sur le site web de la MRC de Coaticook.	MRC	Annuel	Voilà!	✓
29. Mettre à jour le PGMR		MRC	2027-2028	Aucun avancement	

Acronymes :

3RV	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation
AOMGMR	Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles
BAPE	Bureau d'audience publique en environnement
CAB	Centre d'action bénévole
CCIRC	Chambre de commerce et d'industrie de la région de Coaticook.
CRD	Construction, rénovation démolition
ÉEQ	Éco Entreprise Québec
FQM	Fédération québécoise des municipalités
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PVM	Plastique, verre, métal
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RIGDSRC	Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

Municipalités

BAO	Barnston-Ouest
COA	Coaticook
COM	Compton
DIX	Dixville
EAH	East Hereford
MAR	Martinville
STAE	Stanstead-Est
STE	Sainte-Edwidge-de-Clifton
STH	Saint-Herménégilde
STM	Saint-Malo
STV	Saint-Venant-de-Paquette
WAT	Waterville

Rapport préparé par :
Monique Clément, coordonnatrice de projet - matières résiduelles
Le 28 mai 2026